

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF27

présenté par
Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 5

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	+19 900 000	0	+19 900 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	+19 900 000	0	+19 900 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
TOTAUX	+19 900 000	+19 900 000	+19 900 000	+19 900 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 19,9 millions d'euros le budget dédié aux pensions de famille afin de créer 2 790 places supplémentaires.

La politique du « Logement d'abord » est un pilier essentiel pour garantir l'inclusion et l'émancipation des personnes en situation de précarité. Cette stratégie novatrice, lancée en 2017, vise à faire du logement un droit fondamental, en proposant une alternative aux solutions temporaires d'hébergement d'urgence. Le premier plan « logement d'abord » a permis, entre 2018 et 2022, à 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement pérenne, qu'il s'agisse de logements sociaux ou de solutions adaptées telles que l'intermédiation locative et les pensions de famille. En 2023, le Gouvernement a lancé un deuxième plan quinquennal « Logement d'abord » (2023-2027) dans la continuité du premier. Cependant, le premier plan n'a pas atteint son objectif initial de 10 000 places supplémentaires en pensions de famille, avec seulement 7 210 nouvelles places créées fin 2022, soit 72 % de l'objectif quinquennal fixé.

Les pensions de famille, qui conjuguent convivialité de la vie collective et accompagnement social vers l'autonomie, constituent une composante clé de la politique du « Logement d'abord ». C'est pourquoi, en complément des 10 000 places nouvelles prévues dans le cadre du second plan quinquennal du « Logement d'abord », nous proposons de garantir la réalisation intégrale des engagements du premier plan, en allouant les moyens nécessaires à la création des 2 790 places manquantes.

Pour rappel, cet amendement a été adopté la semaine dernière en commission des finances lors de l'examen de la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2026, mais également l'année dernière lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 et du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024, sans toutefois être conservé dans les versions finales de ces textes. Ces adoptions répétées témoignent d'un large consensus autour de cette proposition. Il est donc temps d'acter définitivement cette mesure.

L'amendement abonde de 19,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » et annule d'autant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.